

COMMUNE DE  
**GERMIGNY L'EVEQUE**  
77910

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

-----  
**Tél : 01.64.33.01.89**  
mairie@germignyleveque.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2024  
Reçu en préfecture le 04/04/2024  
Publié le  
ID : 077-217702034-20240403-2024\_17GERM-DE

**Extrait de délibération du Conseil Municipal  
en date du 3 avril 2024**

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
- présents : 12  
- votants : 15

**L'an deux mille vingt quatre le trois avril**  
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Evêque,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie  
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :  
**25 mars 2024**

**Etaient Présents :**

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain - DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle - SCANZAROLI Jean-Luc - BARRANGER Carole - MORLET Jean-Marie - RISPINCELLE Josiane - MERLIN Bruno - ZOETEMELK Danièle - SALAMONE Célestin

**Absents représentés :** Bérangère LONGUET par Alain BRIAND - Philippe LEFRANÇOIS par Danielle ZOETEMELK - Lydie ZITOUNI par Carole BARRANGER

**Secrétaire de séance:** Carole BARRANGER

**2024-17 Demande de subvention FER**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention pourrait être présentée au titre du FER (Fond d'équipement rural) pour effectuer des travaux de réparation de structure sur les bâtiments scolaires.

L'école primaire et maternelle a fait l'objet de travaux de reprise en sous-œuvre de ses fondations (pose de micropieux et longrines) de 2009 à 2016 (4 tranches). Aujourd'hui, il convient d'effectuer les travaux de réparation de la structure. Le coût total pour l'extérieur et l'intérieur du bâtiment est de 33 219.50 euros HT, soit 39 863,40 € TTC.

Le dossier doit être déposé avant le 30 avril 2024.

Le taux de subvention est de 50 % maximum avec un plafond de travaux de 100 000 €. Une demande de subvention à hauteur de 16 609 € pourrait donc être présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVE le projet de réparation de structure sur les bâtiments scolaires ;
- AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.E.R pour un montant de 16 609 €.
- DECIDE d'inscrire au budget 2024 l'opération pour un montant prévisionnel de 33 219,50 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme à l'original

Mis en ligne le :

**05 AVR. 2024**

Fait à GERMIGNY L'EVEQUE, le 3 avril 2024

Le Maire,  
Aline MARIE MELLARE

